



---

# ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

---

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

## **Feuilleton et préavis**

**de l'Assemblée**

**Le mercredi 22 mai 2024 – N° 129**

*Neuf heures quarante*

**Présidente de l'Assemblée nationale :**  
**Mme Nathalie Roy**

---



Partie 1  
**AFFAIRES COURANTES**

**DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS**

- La députée de Rivière-du-Loup–Témiscouata sur le sujet suivant : *Œuvre de M. Alain Tardif et prévention de la moule zébrée.*
- Le député de Viau sur le sujet suivant : *Souligner la 22<sup>e</sup> édition des Prix du livre politique de l'Assemblée nationale.*
- Le député de Masson sur le sujet suivant : *La biodiversité de 33 hectares.*
- Le député de Rosemont sur le sujet suivant : *Souligner la présence de la Société canadienne du cancer à l'Assemblée nationale.*
- La députée de Charlevoix–Côte-de-Beaupré sur le sujet suivant : *Les meilleurs scouts sont chez nous!*
- La députée des Mille-Îles sur le sujet suivant : *Souligner la Journée mondiale de la biodiversité.*
- La députée de Saint-François sur le sujet suivant : *Hommage à M. André Labrecque, semeur d'estime de soi.*
- Le député des Îles-de-la-Madeleine sur le sujet suivant : *Souligner la participation de Mme Catheryne Langford, seule femme membre d'équipage et seule Québécoise à l'Ocean Globe Race 2023.*
- Le député de Beauharnois sur le sujet suivant : *Dr Alain Thibert, médecin émérite!*
- Le député de Joliette sur le sujet suivant : *Le 30<sup>e</sup> du Festival Mémoire et Racines.*
- Le député de Chauveau sur le sujet suivant : *Semaine québécoise intergénérationnelle.*
- Le député de Mégantic sur le sujet suivant : *« On est optimiste, on est autiste ».*

**DÉCLARATIONS MINISTÉRIELLES**

**PRÉSENTATION DE PROJETS DE LOI**

**DÉPÔTS**      a)      **documents**  
                  b)      **rapports de commissions**  
                  c)      **pétitions**

**RÉPONSES ORALES AUX PÉTITIONS**

**INTERVENTIONS PORTANT SUR UNE VIOLATION DE DROIT OU DE PRIVILÈGE OU SUR UN FAIT PERSONNEL**

**QUESTIONS ET RÉPONSES ORALES**

**VOTES REPORTÉS**

**MOTIONS SANS PRÉAVIS**

**AVIS TOUCHANT LES TRAVAUX DES COMMISSIONS**

**RENSEIGNEMENTS SUR LES TRAVAUX DE L'ASSEMBLÉE**

Partie 2

**AFFAIRES DU JOUR**

**AFFAIRES PRIORITAIRES**

**DÉBATS D'URGENCE**

**DÉBATS SUR LES RAPPORTS DE COMMISSIONS**

**AUTRES AFFAIRES**

**I. Projets de loi du gouvernement**

*Adoption du principe*

- 1) Projet de loi n° 32  
Loi instaurant l'approche de sécurisation culturelle au sein du réseau de la santé et des services sociaux  
Présenté par le ministre responsable des Relations avec les Premières Nations et les Inuit le 9 juin 2023  
Rapport de la Commission des institutions (consultations) déposé le **14 septembre 2023**
  
- 2) Projet de loi n° 61\*  
Loi édictant la Loi sur Mobilité Infra Québec et modifiant certaines dispositions relatives au transport collectif  
Présenté par la ministre des Transports et de la Mobilité durable le **9 mai 2024**

---

**\* Recommandation du lieutenant-gouverneur**

- 3) Projet de loi n° 62  
Loi visant principalement à diversifier les stratégies d'acquisition des organismes publics et à leur offrir davantage d'agilité dans la réalisation de leurs projets d'infrastructure  
Présenté par le ministre responsable des Infrastructures le **9 mai 2024**

*Étude détaillée en commission*

- 4) **Projet de loi n° 45**  
Loi modifiant la Loi sur la sécurité dans les sports afin principalement de renforcer la protection de l'intégrité des personnes dans les loisirs et les sports  
Présenté par la ministre responsable du Sport, du Loisir et du Plein air le 6 février 2024  
Rapport de la Commission de l'aménagement du territoire (consultations) déposé le 28 mars 2024  
Principe adopté le **9 avril 2024**, et  
Renvoyé à la Commission de l'aménagement du territoire
  
- 5) **Projet de loi n° 53**  
Loi édictant la Loi sur la protection contre les représailles liées à la divulgation d'actes répréhensibles et modifiant d'autres dispositions législatives  
Présenté par la ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor, le 15 février 2024  
Rapport de la Commission des finances publiques (consultations) déposé le 9 avril 2024  
Principe adopté le **10 avril 2024**, et  
Renvoyé à la Commission des finances publiques
  
- 6) **Projet de loi n° 56**  
Loi portant sur la réforme du droit de la famille et instituant le régime d'union parentale  
Présenté par le ministre de la Justice le 27 mars 2024  
Rapport de la Commission des institutions (consultations) déposé le 7 mai 2024  
Principe adopté le **8 mai 2024**, et  
Renvoyé à la Commission des institutions
  
- 7) **Projet de loi n° 57**  
Loi édictant la Loi visant à protéger les élus et à favoriser l'exercice sans entraves de leurs fonctions et modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal  
Présenté par la ministre des Affaires municipales le 10 avril 2024  
Rapport de la Commission de l'aménagement du territoire (consultations) déposé le 7 mai 2024  
Principe adopté le **7 mai 2024**, et  
Renvoyé à la Commission de l'aménagement du territoire

*Prise en considération de rapports de commissions*

- 8) Projet de loi n° 37  
Loi sur le commissaire au bien-être et aux droits des enfants  
Présenté par le ministre responsable des Services sociaux le 26 octobre 2023  
Rapport de la Commission de la santé et des services sociaux (consultations) déposé le 13 février 2024  
Principe adopté le 14 février 2024  
Rapport de la Commission de la santé et des services sociaux déposé le **21 mai 2024**
- 9) Projet de loi n° 51  
Loi modernisant l'industrie de la construction  
Présenté par le ministre du Travail le 1<sup>er</sup> février 2024  
Rapport de la Commission de l'économie et du travail (consultations) déposé le 20 mars 2024  
Principe adopté le 21 mars 2024  
Rapport de la Commission de l'économie et du travail déposé le **21 mai 2024** (amend. transmis en vertu de l'article 252 du Règlement)

*Adoption*

- 10) Projet de loi n° 50  
Loi édictant la Loi sur la sécurité civile visant à favoriser la résilience aux sinistres et modifiant diverses dispositions relatives notamment aux centres de communications d'urgence et à la protection contre les incendies de forêt  
Présenté par le ministre de la Sécurité publique le 31 janvier 2024  
Rapport de la Commission de l'aménagement du territoire (consultations) déposé le 21 mars 2024  
Principe adopté le 26 mars 2024  
Rapport de la Commission de l'aménagement du territoire adopté le **21 mai 2024**

**II. Projets de loi publics au nom des députés**

*Adoption du principe*

- 11) Projet de loi n° 190  
Loi visant à reconnaître le serment des députés envers le peuple du Québec comme seul serment obligatoire à leur entrée en fonction  
Présenté par le député de Jean-Lesage le **1<sup>er</sup> décembre 2022**

- 12) Projet de loi n° 191  
Loi modifiant la Loi sur la sécurité dans les sports afin d'interdire les batailles dans les activités sportives auxquelles des personnes de moins de 18 ans participent  
Présenté par le député de Marquette le **8 décembre 2022**
- 13) Projet de loi n° 192  
Loi visant à assurer la santé et la sécurité des élèves en classe en encadrant la qualité de l'air ambiant dans les écoles  
Présenté par la députée de Saint-Laurent le **7 décembre 2022**
- 14) Projet de loi n° 193  
Loi modifiant la Charte des droits et libertés de la personne afin de reconnaître le droit à un environnement sain à titre de droit fondamental  
Présenté par la députée de Notre-Dame-de-Grâce le **1<sup>er</sup> février 2023**
- 15) Projet de loi n° 195  
Loi modifiant la Loi sur la protection du consommateur afin de lutter contre l'obsolescence programmée et de faire valoir le droit à la réparation des biens  
Présenté par la députée de Saint-Laurent le **2 février 2023**
- 16) Projet de loi n° 196  
Loi modifiant la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance afin de garantir le droit de recevoir des services de garde  
Présenté par la députée de Robert-Baldwin le **14 mars 2023**
- 17) Projet de loi n° 197  
Loi visant à améliorer la qualité des soins par la fixation de ratios dans certains établissements visés par la Loi sur les services de santé et les services sociaux  
Présenté par le député de Pontiac le **6 décembre 2022**
- 18) Projet de loi n° 198  
Loi modifiant le Code civil afin d'assurer une plus grande protection aux locataires aînés contre les reprises de logement ou les évictions  
Présenté par la députée de Sherbrooke le 21 février 2023  
Reprise du débat ajourné au nom de la députée de Vimont le **28 mars 2024**
- 19) Projet de loi n° 199  
Loi visant une meilleure protection du consommateur contre les contrats de crédit abusifs  
Présenté par la députée de Saint-Laurent le **23 février 2023**



- 20) Projet de loi n° 390  
Loi favorisant la prise en compte de l'égalité des sexes et de la diversité dans une perspective intersectionnelle dans le processus budgétaire  
Présenté par la députée de Mercier le **21 mars 2023**
- 21) Projet de loi n° 391  
Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique afin de consacrer le droit à la gratuité des projets pédagogiques particuliers offerts dans les écoles où est dispensé le service de l'éducation préscolaire ou de l'enseignement primaire et secondaire ainsi que de limiter la distance entre les immeubles d'une école à projet particulier  
Présenté par la députée de Saint-Laurent le **16 mars 2023**
- 22) Projet de loi n° 392  
Loi concernant la suspension de la délivrance de nouveaux claims miniers et mettant fin à la préséance des droits miniers et gaziers sur les autres usages du territoire  
Présenté par la députée de Verdun le **18 avril 2023**
- 23) Projet de loi n° 393  
Loi visant à lutter contre le gaspillage alimentaire  
Présenté par la députée de Verdun le **6 avril 2023**
- 24) Projet de loi n° 394  
Loi concernant la mise en place de politiques de conciliation études-famille-travail notamment dans les établissements d'enseignement supérieur  
Présenté par le député d'Hochelaga-Maisonneuve le **5 décembre 2023**
- 25) Projet de loi n° 395  
Loi remplaçant le nom de la circonscription électorale de Matane-Matapédia par Matane-Matapédia-Mitis  
Présenté par le député de Matane-Matapédia le **11 avril 2024**
- 26) Projet de loi n° 396  
Loi modifiant la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations afin d'y prévoir l'atteinte d'une capitalisation de 100 milliards de dollars  
Présenté par le député de Marguerite-Bourgeoys le **16 mars 2023**
- 27) Projet de loi n° 397  
Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement dispensant des services de l'éducation préscolaire, d'enseignement au primaire ou d'enseignement en formation générale ou professionnelle au secondaire, incluant les services éducatifs pour les adultes  
Présenté par la députée de Mercier le **27 avril 2023**

- 28) Projet de loi n° 398  
Loi modifiant la Loi sur l’instruction publique afin de consacrer le droit des élèves handicapés ou en difficulté d’adaptation ou d’apprentissage de recevoir des services éducatifs équivalents à ceux dispensés par l’école  
Présenté par la députée de Westmount–Saint-Louis le **20 avril 2023**
- 29) Projet de loi n° 399  
Loi modifiant la Loi sur la Caisse de dépôt et placement du Québec afin d’obliger la Caisse de dépôt et placement du Québec à faire des investissements ayant des impacts sociaux et environnementaux durables et à en rendre compte  
Présenté par le député de Maurice-Richard le **27 avril 2023**
- 30) Projet de loi n° 490  
Loi renforçant la majorité qualifiée requise pour la nomination et la destitution des personnes nommées par l’Assemblée nationale  
Présenté par le député de Nelligan le **18 avril 2023**
- 31) Projet de loi n° 491  
Loi visant à modifier la Loi sur les infrastructures publiques afin de soumettre les projets inscrits au plan québécois des infrastructures à un test climat  
Présenté par le député de Taschereau le **14 septembre 2023**
- 32) Projet de loi n° 492  
Loi visant à lutter contre le gaspillage  
Présenté par le député des Îles-de-la-Madeleine le **18 avril 2023**
- 33) Projet de loi n° 493  
Loi modifiant la Loi sur l’immigration au Québec pour tenir compte des résidents temporaires aux fins de la planification de l’immigration  
Présenté par le député de Nelligan le **10 mai 2023**
- 34) Projet de loi n° 494  
Loi modifiant le Code civil afin de rendre sans effet les clauses d’un bail de logement qui tendent à interdire les animaux de compagnie  
Présenté par le député de Laurier-Dorion le **25 mai 2023**
- 35) Projet de loi n° 495  
Loi visant à lutter contre l’accaparement des terres agricoles  
Présenté par la députée de Verdun le 26 septembre 2023  
Reprise du débat ajourné au nom du député de Jonquière le **31 janvier 2024**

- 36) Projet de loi n° 496  
Loi visant à reconnaître l’amiral blanc en tant qu’insecte emblématique du Québec  
Présenté par la députée d’Argenteuil le **9 juin 2023**
- 37) Projet de loi n° 499  
Loi établissant un nouveau mode de scrutin  
Présenté par le député de Jean-Lesage le **5 octobre 2023**
- 38) Projet de loi n° 591  
Loi visant principalement à renforcer le contrôle de l’action gouvernementale par un député en lui reconnaissant un droit de visite des institutions administratives  
Présenté par la députée de Sherbrooke le **21 mars 2024**
- 39) Projet de loi n° 593  
Loi modifiant le Code civil afin d’interdire les évictions faites en vue de convertir un logement en hébergement touristique de courte durée  
Présenté par la députée des Mille-Îles le **4 octobre 2023**
- 40) Projet de loi n° 596  
Loi modifiant principalement la Loi sur l’aménagement et l’urbanisme afin de permettre aux municipalités d’adopter un règlement relatif au zonage différencié visant à accroître et à pérenniser l’offre de logements sociaux ou abordables  
Présenté par la députée des Mille-Îles le **24 octobre 2023**
- 41) Projet de loi n° 597  
Loi modifiant la Loi sur la qualité de l’environnement pour instaurer un droit d’initiative citoyenne en environnement et renforcer les pouvoirs et l’indépendance du Bureau d’audiences publiques sur l’environnement  
Présenté par la députée de Verdun le **1<sup>er</sup> février 2024**
- 42) Projet de loi n° 599  
Loi modifiant principalement la Loi sur le régime de rentes du Québec afin d’abolir la réduction de la rente de retraite de la personne qui bénéficie d’une rente d’invalidité entre 60 ans et 65 ans  
Présenté par le député de Maurice-Richard le **20 février 2024**
- 43) Projet de loi n° 690  
Loi modifiant la Loi sur le régime de rentes du Québec afin de corriger une iniquité envers les retraités invalides  
Présenté par la députée de La Pinière le 23 novembre 2023  
Reprise du débat ajourné le **7 décembre 2023**

- 44) Projet de loi n° 691  
Loi modifiant diverses dispositions législatives relatives à l'aide financière aux études  
Présenté par le député de Matane-Matapédia le **7 décembre 2023**
- 45) Projet de loi n° 693  
Loi favorisant la contribution active à la société des prestataires du Programme de solidarité sociale  
Présenté par la députée de Notre-Dame-de-Grâce le **22 février 2024**
- 46) Projet de loi n° 694  
Loi modifiant le Code de la sécurité routière afin de lutter plus efficacement contre l'alcool au volant  
Présenté par le député de Nelligan le **19 mars 2024**
- 47) Projet de loi n° 695  
Loi sur le directeur parlementaire du budget  
Présenté par le député de Nelligan le **14 mars 2024**
- 48) Projet de loi n° 697  
Loi visant à lutter contre le gaspillage  
Présenté par le député des Îles-de-la-Madeleine le **23 avril 2024**
- 49) Projet de loi n° 791  
Loi permettant à des organismes publics de transport en commun de développer des projets immobiliers aux abords ou au-dessus de leurs infrastructures de transport en commun  
Présenté par le député de Nelligan le **1<sup>er</sup> mai 2024**

*Étude détaillée en commission*

- 50) Projet de loi n° 194  
Loi instaurant une présomption de consentement au don d'organes ou de tissus après le décès  
Présenté par le député de Pontiac le 26 avril 2023  
Principe adopté le **9 juin 2023**, et  
Renvoyé à la Commission de la santé et des services sociaux

*Prise en considération de rapports de commissions*

*Adoption*

### **III. Projets de loi d'intérêt privé**

#### *Consultation et étude détaillée en commission*

- 51) Projet de loi n° 201  
Loi concernant la Municipalité de Morin-Heights  
Présenté par la députée d'Argenteuil le **20 avril 2023**, et  
Renvoyé à la Commission de l'aménagement du territoire
- 52) Projet de loi n° 203  
Loi concernant les fins et les pouvoirs de la Corporation archiépiscopale  
catholique romaine de Montréal  
Présenté par la députée de Westmount–Saint-Louis le **19 avril 2023**, et  
Renvoyé à la Commission des institutions

#### *Adoption du principe*

- 53) Projet de loi n° 208  
Loi concernant certaines aliénations relatives à la maison Robert-Jellard  
Présenté par le député de Joliette le 9 mai 2024  
Rapport de la Commission de la culture et de l'éducation déposé et adopté  
le **21 mai 2024**

#### *Adoption*

### **IV. Motions du gouvernement**

### **V. Crédits budgétaires**

### **VI. Débats statutaires**

## **AFFAIRES INSCRITES PAR LES DÉPUTÉS DE L'OPPOSITION**

- 54) 21 mai 2024  
Motion de la députée des Mille-Îles

QUE l'Assemblée nationale prenne acte que selon la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), le Québec devrait construire 1,1 million d'habitations d'ici 2030 pour faire face à la croissance de sa population et pour espérer un retour à l'équilibre;

QU'elle prenne acte du faible niveau de demandes de permis de construction et de la baisse des mises en chantiers des dernières années qui éloignent le Québec de la réalisation de cet objectif;

QU'elle souligne que la rareté en matière de logement entraîne des conséquences délétères sur les Québécoises et les Québécois, notamment en matière économique, sociale et de santé mentale;

QU'enfin, elle exige du gouvernement caquiste le dépôt d'un plan complet incluant des cibles de mises en chantier résidentielles par année et contenant les mesures nécessaires pour revigorer la construction résidentielle au Québec et atteindre ces cibles.

Partie 3

**PROJETS DE LOI ADOPTÉS**

*(Projets de loi non sanctionnés)*

Projet de loi n° 60

Loi autorisant la conclusion de conventions collectives d'une durée supérieure à trois ans dans les secteurs public et parapublic

Adopté le **21 mai 2024**

## Partie 4

### TRAVAUX DES COMMISSIONS

*Le calendrier détaillé des travaux de chaque commission peut être consulté dans le site Internet de l'Assemblée.*

#### COMMISSION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

#### COMMISSION DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

##### **Mandats réglementaires**

- Audition d'Hydro-Québec sur le chapitre 5 du rapport de décembre 2022 du Vérificateur général intitulé « Hydro-Québec : maintenance des actifs du réseau de distribution d'électricité ».
- Audition du ministère de la Santé et des Services sociaux, du CISSS de la Montérégie-Centre et des CIUSSS de l'Estrie-CHUS et de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal sur le chapitre 2 du rapport de mai 2023 du Vérificateur général intitulé « Octroi de contrats de gré à gré : en vertu du décret d'urgence sanitaire, ou pour obtenir des places d'hébergement et de la main-d'œuvre indépendante ».
- Audition du Vérificateur général du Québec sur son rapport annuel de gestion et sur ses engagements financiers.
- Audition du Tribunal administratif du logement sur sa gestion administrative, sur ses engagements financiers et sur le rapport annuel du Protecteur du citoyen.

#### COMMISSION DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES, DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES



## COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

### Mandats de l'Assemblée

#### Étude de projets de loi :

- **Projet de loi n° 45**, Loi modifiant la Loi sur la sécurité dans les sports afin principalement de renforcer la protection de l'intégrité des personnes dans les loisirs et les sports (mandat confié le 9 avril 2024).
- **Projet de loi n° 57**, Loi édictant la Loi visant à protéger les élus et à favoriser l'exercice sans entraves de leurs fonctions et modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal (mandat confié le 7 mai 2024).
- **Projet de loi n° 201**, Loi concernant la Municipalité de Morin-Heights (mandat confié le 20 avril 2023).

## COMMISSION DE LA CULTURE ET DE L'ÉDUCATION

## COMMISSION DE L'ÉCONOMIE ET DU TRAVAIL

## COMMISSION DES FINANCES PUBLIQUES

### Mandats de l'Assemblée

#### Consultations particulières :

- **Projet de loi n° 62**, Loi visant principalement à diversifier les stratégies d'acquisition des organismes publics et à leur offrir davantage d'agilité dans la réalisation de leurs projets d'infrastructure (mandat confié le 21 mai 2024).

#### Étude de projets de loi :

- **Projet de loi n° 53**, Loi édictant la Loi sur la protection contre les représailles liées à la divulgation d'actes répréhensibles et modifiant d'autres dispositions législatives (mandat confié le 10 avril 2024).

## COMMISSION DES INSTITUTIONS

### **Mandats de l'Assemblée**

#### Étude de projets de loi :

- **Projet de loi n° 56**, Loi portant sur la réforme du droit de la famille et instituant le régime d'union parentale (mandat confié le 8 mai 2024).
- **Projet de loi n° 203**, Loi concernant les fins et les pouvoirs de la Corporation archiépiscopale catholique romaine de Montréal (mandat confié le 19 avril 2023).

### **Mandats réglementaires**

#### Interpellation :

- Du député de Jean-Lesage au ministre responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne sur le sujet suivant : *L'indépendance du Québec comme seul levier suffisant pour assurer le financement adéquat de nos services publics, relever le défi de nos ambitions climatiques et voir s'épanouir la culture et l'identité québécoise* (avis donné le 9 mai 2024).

## COMMISSION DES RELATIONS AVEC LES CITOYENS

## COMMISSION DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

### **Mandats de l'Assemblée**

#### Étude de projets de loi :

- **Projet de loi n° 194**, Loi instaurant une présomption de consentement au don d'organes ou de tissus après le décès (mandat confié le 9 juin 2023).

### **Mandats d'initiative**

- Les moyens facilitant le don d'organes ou de tissus, notamment l'instauration de la présomption de consentement au don d'organes et de tissus.

## COMMISSION DES TRANSPORTS ET DE L'ENVIRONNEMENT

Partie 5  
**QUESTIONS ÉCRITES**

*Les [questions déjà inscrites](#) paraissent  
au feuillet du mercredi*

- 120) M. Bouazzi (Maurice-Richard) – **17 avril 2024**  
Au ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie

Au Québec, les problèmes d'accès à l'énergie sont invisibles. Pourtant, un nombre important de ménages est en situation de précarité énergétique. Ça signifie qu'ils ont de la difficulté à payer leur facture d'électricité, se privent d'autres produits essentiels pour payer cette facture ou encore diminuent leur consommation d'électricité en deçà de leurs besoins de base.

D'ailleurs, chaque année, Hydro-Québec conclut des centaines de milliers d'ententes de paiement avec sa clientèle résidentielle et procède à des dizaines de milliers d'interruptions de service. Par exemple, en 2019, Hydro-Québec a conclu près de 379 000 ententes de paiement avec sa clientèle résidentielle. La même année, Hydro-Québec a procédé à 57 000 interruptions de service chez ses clients en recouvrement. C'est l'équivalent de la population de la ville de Saint-Hyacinthe. Dans 11 % des cas, le client a subi une interruption pendant plus d'une semaine. Une coupure de service de plusieurs jours, lorsqu'il fait froid ou en période de chaleur extrême, met en danger la santé de ces personnes.

Consommer de l'énergie dans son logement, ce n'est pas un choix. C'est essentiel pour répondre à ses besoins de base comme manger, se chauffer, se laver et être en bonne santé. De plus, l'accès à l'énergie est une condition pour que chaque personne puisse jouir pleinement de ses droits humains fondamentaux. Par conséquent, la précarité énergétique est un problème grave qui entraîne des conséquences très sévères.

Un logement mal ventilé, peu chauffé ou mal isolé représente un danger pour la santé et la sécurité des personnes qui y vivent. Le manque d'électricité ou de chauffage a des impacts majeurs sur la santé. Par exemple, les habitations froides et humides, chauffées de manière inadéquate, augmentent le taux de mortalité et de morbidité chez les ménages vulnérables. Le froid et les problèmes de chauffage multiplient les risques de développement de maladies et de surmortalité. Il en va de même pour la chaleur et les problèmes de climatisation.

Diverses études ont caractérisé trois principales familles de pathologies en lien avec la précarité énergétique : les maladies respiratoires, les maladies cardiovasculaires et les maladies mentales. La précarité énergétique augmente également les risques d'infections (mauvaise hygiène alimentaire ou personnelle) et les risques d'accident (en raison, entre autres, d'un éclairage inadéquat).

Les problèmes de précarité énergétique affectent aussi la capacité de bien se nourrir. En effet, comment conserver les aliments et les cuire quand le réfrigérateur ou la cuisinière ne fonctionnent pas? Pour éviter de manger des aliments insalubres, certains ménages se tournent vers le prêt-à-manger ce qui augmente de façon importante les coûts associés à l'épicerie.

Ma question :

Bien que les tarifs d'électricité soient relativement bas au Québec, de plus en plus de ménages peinent à payer la facture d'électricité. Une personne sur sept (16 % de la population) est en situation de précarité énergétique au Québec. Quel est le plan du ministre pour s'assurer que le projet de loi sur l'encadrement des énergies propres qu'il s'est engagé à déposer ne crée pas davantage de précarité énergétique au Québec?

121) M. Grandmont (Taschereau) – **24 avril 2024**  
À la ministre des Transports et de la Mobilité durable

La norme 4202 sur les enrobés à chaud formulés selon la méthode de formulation du Laboratoire des chaussées prévoit une utilisation maximale du recyclage des revêtements routiers de 20 %, avec une limite de 10 % pour les couches de surfaces autoroutières.

Il est communément admis par l'industrie de la construction routière du Québec que ce pourcentage de recyclé oscille entre 14 % et 17 %, selon les années. La National Asphalt Pavement Association, aux États-Unis, indique que le taux de recyclage des revêtements routiers de l'état de l'Ohio est de 32 %, du Michigan, de 29 %, du Minnesota, de 24 %, du Wisconsin, de 21 %, et de l'Idaho, de 24 %, pour les états les plus nordiques. La France recycle ses routes à 22 % et l'Allemagne à 28 %, selon l'European Asphalt Pavement Association. Le Japon, enfin, recycle ses routes à hauteur de 47 %.

Il est démontré que l'asphalte est un matériau 100 % recyclable et qu'augmenter le pourcentage de granulats bitumineux recyclés a de nombreux avantages. D'abord, le recyclage d'asphalte permet des économies financières substantielles pour les contribuables, simplement par le fait que la ressource (les granulats) à recycler est déjà extraite et déjà enrobée de liant bitumineux et qu'elle est souvent disponible à proximité des chantiers. Ensuite, il permet de réduire les émissions de GES qui résultent du processus de production (extraction, production et transport). Enfin, augmenter le volume de granulats recyclés permet de ne pas extraire ce même volume recyclé des ressources naturelles québécoises : carrières, gravières et sablières. Recycler sauve ainsi des ressources naturelles non extraites.

Par ailleurs, les techniques de recyclage des routes peuvent être réalisées in situ ou « en place ». Le recyclage des routes in situ consiste à réaliser l'ensemble des travaux : collecte de l'asphalte existante, broyage, criblage, chauffage, mélange avec du liant et réinstallation de l'asphalte en une seule passe. Le revêtement est enfin compacté avant d'être réouvert à la circulation. Ces techniques sont très utilisées en Ontario (plus d'un million de mètres carrés chaque année). Elles le sont très peu au Québec (environ 100 000 m<sup>2</sup>). Pourtant, il est communément admis que ces techniques ne nécessitant que peu de transport de matériaux permettent de nouvelles économies financières, moins d'émissions de GES et très peu de nouvelles ressources naturelles vierges. Le ministère des Transports de l'Ontario communique régulièrement dans les congrès spécialisés sur le fait que les techniques de recyclage en place ont une qualité et une durée de vie identiques, voire supérieures à celles de la construction des routes avec des matériaux neufs.

Mes questions à la ministre des Transports et de la Mobilité durable sont les suivantes :

- Quels sont les objectifs du ministère des Transports et de la Mobilité durable en pourcentage de recyclage de ses routes?
- Quelle est la trajectoire de recyclage du ministère des Transports et de la Mobilité durable, avec quels objectifs et à quelle échéance?
- Est-ce que le ministère des Transports et de la Mobilité durable va imposer largement les techniques de recyclage en place à toutes ses directions territoriales?

122) Mme Ghazal (Mercier) – **30 avril 2024**

Au ministre de l'Éducation

Le décrochage scolaire s'élève à près de 40 % pour les élèves qui accusent un retard; en fait, c'est plus d'un élève sur dix qui décroche du réseau d'éducation régulier avant d'avoir obtenu son diplôme d'études secondaires.

Comment le ministre entend-il s'attaquer à cette situation?

Le ministre de l'Éducation peut-il donner des précisions sur le Programme de soutien à des partenaires en éducation?

Savons-nous dans quels délais les organismes retenus seront contactés par le ministère?

Le ministre peut-il s'engager à financer le réseau des milieux adaptés de scolarisation et l'Alliance des milieux adaptés de scolarisation du Québec, qui offrent des services d'adaptation scolaire et de soutien psychosocial aux personnes plus vulnérables n'ayant pas obtenu leur diplôme d'études secondaires?

124) M. Bérubé (Matane-Matapédia) – **2 mai 2024**

Au ministre de la Culture et des Communications

La Maison des métiers d'art de Québec (MMAQ) remplit un rôle fondamental dans la formation de la relève dans les arts et métiers dans la Capitale-Nationale. Ce sont, annuellement, plus de 80 employés permanents et temporaires (artistes et travailleurs culturels) qui assurent la qualité de la formation auprès de plus de 130 élèves et étudiants en partenariat avec d'autres institutions publiques. Plus encore, chaque année, les cours de la MMAQ ouverts au grand public rejoignent plus de 400 personnes chaque année tandis que ses expositions attirent plus de 2000 visiteurs.

Contrairement à la plupart des autres institutions d'enseignement de formation en art, la MMAQ offre au sein du même établissement des formations aux métiers très distincts de la céramique, de la construction textile et de la sculpture. Plus qu'une école de formation, la MMAQ comprend trois écoles-ateliers, ce qui fait la spécificité et la force de son modèle. Toutefois, ce caractère propre à la MMAQ s'avère entraîner des pénalités quant aux montants qu'elle perçoit de la part du ministre de la Culture et des Communications (MCC).

En effet, pour remplir convenablement sa mission, la MMAQ dépend du financement public octroyé dans le cadre du Programme d'aide au fonctionnement pour les organismes de formation en art (PAFOFA). En réponse à la demande triennale 2022-2025 de la MMAQ au PAFOFA en 2022, le montant accordé à la MMAQ par le MCC a été de l'ordre de 426 367 \$, ce qui représentait 45 % du montant demandé par cette institution. Or, selon des demandes déposées auprès du MCC, chacune des trois écoles-ateliers de la MMAQ aurait pu bénéficier, si elles constituaient des établissements distincts, d'une aide financière de 315 799 \$ pour un fonctionnement optimal. À l'heure actuelle, le montant octroyé à la MMAQ correspond à peine à 142 125 \$ par école-atelier alors que le financement gouvernemental pour le fonctionnement par école-atelier au Québec est en moyenne d'environ 250 000 \$.

La structure particulière de la MMAQ ne devrait pas constituer un tel désavantage, d'autant plus que toutes les institutions sont confrontées à des hausses de coûts substantielles. La MMAQ a sollicité l'appui du ministère de la Culture et des Communications afin d'obtenir le financement supplémentaire dont elle a besoin pour poursuivre ses activités, à défaut de quoi elle pourrait être contrainte, sous peu, de réhypothéquer son bâtiment, voire de mettre la clef dans la porte.

Mes questions au ministre de la Culture et des Communications :

- 1- Est-il dans l'intention du ministre de la Culture et des Communications et de son ministère d'allouer des fonds supplémentaires à la Maison des métiers d'art de Québec afin de lui permettre de poursuivre ses activités?
- 2- Le gouvernement reconnaît-il que la grille de calcul du Programme d'aide au fonctionnement pour les organismes de formation en art nécessite une révision afin de ne pas pénaliser les institutions d'enseignement qui regroupent plusieurs écoles-ateliers comme la Maison des métiers d'art de Québec?

125) Mme Nichols (Vaudreuil) – **9 mai 2024**

À la ministre des Transports et de la Mobilité durable

Dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale, le ministère des Transports et de la Mobilité durable octroie de l'aide financière en vertu des critères suivants :

- l'admissibilité;
- la qualité des documents présentés;
- la disponibilité budgétaire.

Dans ce contexte, est-ce que la ministre peut rendre publique la liste des montants versés en vertu de ce programme au cours de l'année 2023 et énumérer les différentes municipalités ayant reçu un montant du ministère, la date à laquelle ces municipalités ont déposé leurs demandes et la date à laquelle elles ont été informées de l'acceptation de leur demande?

De plus, la ministre peut-elle fournir la grille d'évaluation pour le volet « Qualité des documents présentés »?

126) M. Fortin (Pontiac) – **9 mai 2024**

Au ministre de la Santé

Le 13 mars dernier, lors de l'étude des crédits provisoires du ministère de la Santé et des Services sociaux, le ministre a mentionné avoir toujours l'intention de rendre accessibles les pompes à insuline aux personnes atteintes du diabète de type 1. Après avoir sensibilisé le ministre fédéral de la Santé sur l'existence d'un programme au Québec, il a aussi indiqué « donnez-moi l'argent puis je vais être capable de donner les pompes à plus de gens ».

Le 19 mars, on apprenait que le gouvernement du Québec et Ottawa avaient finalement conclu une entente de principe sur la hausse des transferts fédéraux en santé, et ce, pour une somme de 900 millions \$.

Maintenant que le ministre a eu la confirmation d'Ottawa et que son ministère pourra bénéficier d'un versement de 900 millions de dollars par année pour les cinq prochaines années, peut-il s'engager à rapidement apporter les modifications nécessaires au programme de remboursement des pompes à insuline pour y inclure les personnes âgées de plus de 18 ans?



127) Mme Nichols (Vaudreuil) – **9 mai 2024**  
Au ministre de l'Éducation

Monsieur le ministre sait sans doute que la gestion de la circulation dans les régions de l'ouest de l'île de Montréal, de Vaudreuil et de Soulanges est catastrophique.

C'est près de 87 000 véhicules par jour qui empruntent le pont de l'Île-aux-Tourtes; par conséquent, la vie quotidienne de milliers de citoyens est négativement affectée depuis des mois et il n'y a pas de leur d'espoir. Non seulement le nouveau pont ne sera pas disponible à la circulation avant fin 2026, ce sera fait progressivement. De plus, l'actuel pont en décrépitude ne cesse de s'abîmer. Les voix disponibles sont réduites et les fermetures s'accumulent.

Malgré certaines mesures d'atténuation, le gouvernement refuse de traiter en urgence le projet de voies de contournement du boulevard urbain qu'est l'autoroute 20, sous prétexte qu'un Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) est nécessaire. Les conséquences désastreuses s'accumulent. Des commerces ferment, des citoyens perdent des opportunités d'emploi, et maintenant, ce sont les enfants qui écopent directement.

Selon les nombreux témoignages de parents et du personnel scolaire soumis aux bureaux des comtés des députées de Vaudreuil et de Soulanges, les enfants sont régulièrement en retard à l'école. On parle d'une heure par jour; cinq heures par semaine de moins en formation scolaire pour des milliers d'élèves. Ces informations sont fort inquiétantes, notamment du fait que la situation routière n'est pas près de se résorber à la lumière des délais dans le maintien et la reconstruction du pont.

En conséquence, un portrait des réels impacts de la gestion de la circulation dans la région de Vaudreuil, mais aussi de Soulanges et de l'ouest de l'île de Montréal sur nos enfants s'impose. Nous demandons donc au ministre de prendre les mesures afin de répertorier auprès de chacune des écoles le pourcentage d'élèves en retard, la récurrence de ces retards et la moyenne de temps des retards. De plus, nous demandons au ministre de mesurer l'impact que ces retards ont sur le travail du personnel scolaire et sur la qualité des enseignements fournis aux enfants.

Et finalement, est-ce que le ministre pourrait s'engager à ce que les écoles, centres de services scolaires et commissions scolaires visés s'impliquent rapidement et activement pour trouver une solution au transport scolaire des élèves qui doivent subir les conséquences de la fermeture partielle du pont de l'Île-aux-Tourtes?

128) M. Bérubé (Matane-Matapédia) – **9 mai 2024**

À la ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration

Le 11 mai 2022, on apprenait que les nouveaux demandeurs d'asile arrivant par le chemin Roxham au Québec allaient changer de lieu d'hébergement puisqu'un nouveau contrat de 49,9 millions de dollars avait été signé avec la firme privée Rodimax Inc. Le bail entrerait en vigueur en janvier 2023 pour une durée de 10 ans.

Considérant la fermeture du chemin Roxham le 25 mars 2023, mes questions à l'égard de la ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration :

Est-ce que le contrat est encore valide?

- a. Si oui, que fait la firme privée pour cette somme?
- b. Si non, quelles sont les modalités de fin de contrat?

129) Mme Ghazal (Mercier) – **21 mai 2024**

Au ministre responsable des Services sociaux

Les maisons de jeunes (MDJ) du Québec, même si elles sont reconnues par le gouvernement comme essentielles et souvent identifiées comme des partenaires clés, souffrent pourtant d'un grave sous-financement qui menace leur mission auprès des adolescents.

Il est essentiel que les intervenants qui y œuvrent aient accès à un salaire décent, et ce, pour le bien-être des adolescents. Pour maintenir un lien significatif et de confiance avec les jeunes, il est primordial d'assurer la stabilité des équipes, notamment en diminuant le taux de roulement et en augmentant l'attractivité de leurs milieux par de meilleurs salaires et conditions de travail.

Selon un sondage réalisé par le Regroupement des maisons de jeunes du Québec auprès de ses membres à l'automne 2023, la situation est critique pour les maisons de jeunes au Québec :

- Le taux horaire moyen des intervenants en maison de jeunes est d'environ 20 \$.
- Dans la dernière année, 66 % des maisons de jeunes ont dû fermer leurs portes temporairement ou réduire leurs heures d'ouverture habituelles par manque de personnel.
- Le taux de roulement était de 33,7 % alors qu'il devrait être, selon le MEI, d'entre 4 % et 5 % au Québec.

- Plus de 55 % des maisons de jeunes disent avoir eu plus de difficultés qu'auparavant à maintenir la stabilité de leur équipe de travail, principalement en raison des salaires et des conditions de travail.
- Pour plus de 80 % des maisons de jeunes, le recrutement de personnel a été un enjeu dans la dernière année.
- Selon les données du PSOC, le financement moyen d'une maison de jeunes est de 157 000 \$, ce qui représente moins du tiers de ses besoins de fonctionnement de base.

Il n'est malheureusement plus à démontrer que les maisons de jeunes peinent, dans les conditions financières actuelles, à répondre à l'ensemble des besoins exprimés par les jeunes et les communautés. À ce jour, la seule enveloppe dont les maisons de jeunes bénéficient pour leur mission provient du PSOC. Parce qu'ils œuvrent en approche globale, ils ne reçoivent aucun financement des programmes sectoriels ou projets spécifiques, et ce, malgré le rôle clé qu'ils exercent dans l'ensemble de ces domaines.

Le financement actuel maintient les maisons de jeunes dans une situation critique, qui s'aggrave année après année, alors que les besoins des jeunes sont grandissants. Le rôle de prévention, de sensibilisation et de soutien que jouent les MDJ dans la société québécoise est essentiel et plus que jamais nécessaire.

Ma question : quelles mesures concrètes le gouvernement compte-t-il prendre pour améliorer les enjeux de financement des maisons des jeunes du Québec, principalement au niveau des salaires et des conditions de travail des équipes?

130) Mme Garceau (Robert-Baldwin) – **21 mai 2024**  
 Au ministre de la Culture et des Communications

Le 5 octobre 2023, le gouvernement a annoncé qu'il accordait la somme de 975 000 \$, sur 3 ans, à l'organisme MétaMusique pour soutenir le rayonnement de la culture québécoise sur le web.

Or, lorsque nous avons demandé au ministère des informations sur l'utilisation de cette somme par l'organisme, nous avons appris, à la question 91 du cahier des renseignements particuliers de l'opposition officielle, que la reddition de comptes n'avait pas encore été reçue par le ministère et que celle-ci allait l'être au plus tard le 5 avril 2024.

Le ministre de la Culture et des Communications peut-il nous indiquer s'il a reçu la reddition de comptes et nous transmettre le tout?

- 131) Mme Lakhoyan Olivier (Chomedey) – **21 mai 2024**  
Au ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie

Trois anciens élus de la Côte-de-Beaupré pressent à leur tour le gouvernement de « dénouer l'impasse » dans laquelle se trouve la station de ski du Mont-Sainte-Anne, dont la vétusté est dénoncée depuis plusieurs années.

Ils aimeraient que Québec examine l'offre du groupe franco-suisse e-Liberty et de certains investisseurs régionaux, qui se disent prêts à acquérir la montagne et à investir des millions de dollars dans sa revitalisation.

Le ministre a indiqué le mois dernier que le gouvernement était prêt à aider financièrement Resorts of the Canadian Rockies afin de revitaliser le Mont-Sainte-Anne. Or, aucun plan ni montant d'argent n'a toutefois été annoncé par Québec ou par l'entreprise depuis lors.

Quand est-ce que de nouveaux développements seront annoncés afin de sauver le Mont-Sainte-Anne?

- 132) M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) – **21 mai 2024**  
À la ministre de l'Enseignement supérieur

Afin de favoriser les candidatures issues des régions, il existe présentement une bonification de la cote de rendement collégial (CRC) pour les étudiants ayant effectué leurs études secondaires dans une région éloignée. Au vu de la pénurie de médecins en milieux ruraux, on peut se demander si cette bonification est une mesure suffisante pour augmenter la part de candidats provenant de régions dans les contingents de médecine. La bonification de la CRC a ses limites. Un étudiant provenant de région a de 2 à 4 fois plus tendance à aller pratiquer en région. Cette association, quoique non négligeable, n'est toutefois pas parfaite, puisqu'une partie significative des étudiants provenant de la région pratiquera en milieu urbain. Relevons aussi que les étudiants provenant de régions suivent présentement le même processus d'admission que les candidats provenant de milieux urbains, ce qui ne permet pas d'évaluer adéquatement leur intérêt pour la pratique en région.

Une politique plus efficace serait de sélectionner dès l'admission des étudiants qui savent vouloir pratiquer la médecine en région. Des programmes ayant cette visée ont été implémentés dans plusieurs autres juridictions avec un grand succès. Un exemple souvent relevé dans la littérature est le Physician Area Shortage Program (PASP) du Jefferson Medical College, en Pennsylvanie. Alors que les étudiants de ce programme ne représentent que 1 % des étudiants inscrits en médecine en Pennsylvanie, ils représentent 27 % des médecins de famille pratiquant en région rurale dans l'État. 84 % des diplômés de ce programme pratiquent en milieu rural et le taux de rétention de la pratique rurale entre 5 et 10 ans est de 87 %, ce qui est excellent. Le programme appuie son processus de sélection sur trois facteurs, qui prédisent à 80 % quels étudiants choisiraient la pratique rurale : la provenance d'un milieu rural, la volonté de pratiquer en milieu rural et la volonté de devenir médecin de famille. Dans leur processus d'application, les étudiants doivent aussi soumettre trois lettres d'appui d'individus de leur communauté locale, ce qui permet de mieux évaluer leur sentiment d'appartenance à leur milieu. Finalement, le programme de formation comprend plusieurs mesures visant à encourager la pratique en région, tels un programme de mentorat rapproché et des stages d'externat obligatoire en région.

Avec son système de bonification de la CRC, le modèle québécois n'évalue qu'un seul des trois facteurs étudiés dans la littérature, soit la provenance des étudiants. Autrement dit, l'intérêt pour la pratique rurale et la médecine familiale est évacué du système actuel, ce qui est selon nous une erreur. La pénurie actuelle d'effectifs médicaux régionaux force le gouvernement à financer des programmes de dépannage coûteux. Ces programmes n'assurent pas la rétention de personnel à long terme, qui est pourtant essentielle pour assurer la continuité et la qualité des soins. Un programme d'admission mieux ciblé permettrait donc à la fois de réduire la pénurie actuelle d'effectifs en région, mais aussi d'alléger son poids sur les finances publiques.

Il pourrait être envisagé dans le contexte universitaire québécois de créer un nouveau contingent particulier réservé aux étudiants se prédestinant à une pratique régionale. Les universités québécoises comptent déjà plusieurs contingents particuliers, notamment le contingent des Premières Nations et des Inuit au Québec (CPNIQ) et le contingent du programme militaire d'études en médecine. Le contingentement présente plusieurs avantages par rapport à la bonification de la CRC. D'abord, il permet d'utiliser un processus d'évaluation différent pour les candidats dudit contingent que pour ceux du contingent régulier; par exemple, dans le cas du CPNIQ, une entrevue individuelle est demandée en plus des mini-entrevues multiples communes à tous les candidats postulant en médecine, ce qui permet de mieux évaluer le profil du candidat. Un contingent propre à la médecine en région permettrait à ce titre de mieux évaluer la provenance, l'intérêt pour la

pratique en région et la médecine familiale dans le choix des candidats. Si l'on s'appuie sur la littérature, les candidats choisis auraient ainsi plus de chance de pratiquer en région à la fin de leur formation. Il faut également souligner que la pénurie de médecins en régions éloignées ou isolées s'étend aux spécialistes autres que les médecins de famille, ce qui pourrait moduler les critères d'admission à un tel contingent. Un contingent permet d'autre part d'assurer qu'un minimum d'étudiants intéressés par la pratique en région soit formé chaque année, ce qui n'est pas garanti avec le système actuel. Afin de ne pas pénaliser les étudiants de provenance rurale, le mieux serait de leur permettre de postuler à la fois dans le cadre du contingent régulier et du contingent particulier : c'est déjà ce qui est fait entre autres dans le cadre du CPNIQ. Il nous apparaît que bien implémenté, ce type de contingentement permettrait de pallier en partie la pénurie d'effectifs médicaux en région et d'assurer une meilleure rétention à long terme des professionnels qui choisissent cette pratique.

Mes questions à la ministre de l'Enseignement supérieur :

1. Est-ce que dans le contexte universitaire québécois, il est considéré de créer un nouveau contingent particulier réservé aux étudiants se prédestinant à une pratique régionale?
2. Quelles autres options sont considérées afin d'augmenter le nombre de médecins en région rurale?

133) M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) – **21 mai 2024**  
Au ministre de la Santé

Afin de favoriser les candidatures issues des régions, il existe présentement une bonification de la cote de rendement collégial (CRC) pour les étudiants ayant effectué leurs études secondaires dans une région éloignée. Au vu de la pénurie de médecins en milieux ruraux, on peut se demander si cette bonification est une mesure suffisante pour augmenter la part de candidats provenant de régions dans les contingents de médecine. La bonification de la CRC a ses limites. Un étudiant provenant de région a de 2 à 4 fois plus tendance à aller pratiquer en région. Cette association, quoique non négligeable, n'est toutefois pas parfaite, puisqu'une partie significative des étudiants provenant de la région pratiquera en milieu urbain. Relevons aussi que les étudiants provenant de régions suivent présentement le même processus d'admission que les candidats provenant de milieux urbains, ce qui ne permet pas d'évaluer adéquatement leur intérêt pour la pratique en région.

Une politique plus efficace serait de sélectionner dès l'admission des étudiants qui savent vouloir pratiquer la médecine en région. Des programmes ayant cette visée ont été implémentés dans plusieurs autres juridictions avec un grand succès. Un exemple souvent relevé dans la littérature est le Physician Area Shortage Program (PASP) du Jefferson Medical College, en Pennsylvanie. Alors que les étudiants de ce programme ne représentent que 1 % des étudiants inscrits en médecine en Pennsylvanie, ils représentent 27 % des médecins de famille pratiquant en région rurale dans l'État. 84 % des diplômés de ce programme pratiquent en milieu rural et le taux de rétention de la pratique rurale entre 5 et 10 ans est de 87 %, ce qui est excellent. Le programme appuie son processus de sélection sur trois facteurs, qui prédisent à 80 % quels étudiants choisiraient la pratique rurale : la provenance d'un milieu rural, la volonté de pratiquer en milieu rural et la volonté de devenir médecin de famille. Dans leur processus d'application, les étudiants doivent aussi soumettre trois lettres d'appui d'individus de leur communauté locale, ce qui permet de mieux évaluer leur sentiment d'appartenance à leur milieu. Finalement, le programme de formation comprend plusieurs mesures visant à encourager la pratique en région, tels un programme de mentorat rapproché et des stages d'externat obligatoire en région.

Avec son système de bonification de la CRC, le modèle québécois n'évalue qu'un seul des trois facteurs étudiés dans la littérature, soit la provenance des étudiants. Autrement dit, l'intérêt pour la pratique rurale et la médecine familiale est évacué du système actuel, ce qui est selon nous une erreur. La pénurie actuelle d'effectifs médicaux régionaux force le gouvernement à financer des programmes de dépannage coûteux. Ces programmes n'assurent pas la rétention de personnel à long terme, qui est pourtant essentielle pour assurer la continuité et la qualité des soins. Un programme d'admission mieux ciblé permettrait donc à la fois de réduire la pénurie actuelle d'effectifs en région, mais aussi d'alléger son poids sur les finances publiques.

Il pourrait être envisagé dans le contexte universitaire québécois de créer un nouveau contingent particulier réservé aux étudiants se prédestinant à une pratique régionale. Les universités québécoises comptent déjà plusieurs contingents particuliers, notamment le contingent des Premières Nations et des Inuit au Québec (CPNIQ) et le contingent du programme militaire d'études en médecine. Le contingentement présente plusieurs avantages par rapport à la bonification de la CRC. D'abord, il permet d'utiliser un processus d'évaluation différent pour les candidats dudit contingent que pour ceux du contingent régulier; par exemple, dans le cas du CPNIQ, une entrevue individuelle est demandée en plus des mini-entrevues multiples communes à tous les candidats postulant en médecine, ce qui permet de mieux évaluer le profil du candidat. Un contingent propre à la médecine en région permettrait à ce titre de mieux évaluer la provenance, l'intérêt pour la

pratique en région et la médecine familiale dans le choix des candidats. Si l'on s'appuie sur la littérature, les candidats choisis auraient ainsi plus de chance de pratiquer en région à la fin de leur formation. Il faut également souligner que la pénurie de médecins en régions éloignées ou isolées s'étend aux spécialistes autres que les médecins de famille, ce qui pourrait moduler les critères d'admission à un tel contingent. Un contingent permet d'autre part d'assurer qu'un minimum d'étudiants intéressés par la pratique en région soit formé chaque année, ce qui n'est pas garanti avec le système actuel. Afin de ne pas pénaliser les étudiants de provenance rurale, le mieux serait de leur permettre de postuler à la fois dans le cadre du contingent régulier et du contingent particulier : c'est déjà ce qui est fait entre autres dans le cadre du CPNIQ. Il nous apparaît que bien implémenté, ce type de contingentement permettrait de pallier en partie la pénurie d'effectifs médicaux en région et d'assurer une meilleure rétention à long terme des professionnels qui choisissent cette pratique.

Mes questions au ministre de la Santé :

1. Est-ce que dans le contexte universitaire québécois, il est considéré de créer un nouveau contingent particulier réservé aux étudiants se prédestinant à une pratique régionale?
2. Quelles autres options sont considérées afin d'augmenter le nombre de médecins en région rurale?

134) M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) – **21 mai 2024**  
Au ministre de la Santé

Comme nous le savons tous, l'état du réseau de la santé nous force à réfléchir sur les moyens à considérer pour l'améliorer. Plusieurs options existent, et l'une d'elles mobiliserait les chiropraticiens du Québec : c'est l'inclusion des chiropraticiens dans les services de référencement publics, tels que le Guichet d'accès à la première ligne ainsi que la ligne Info-Santé 811.

Lors du dépôt du budget 2024-2025, le gouvernement du Québec a réaffirmé son souhait de poursuivre le développement du Guichet d'accès à la première ligne afin de bien répartir les besoins en santé des Québécoises et des Québécois. Cette volonté s'accorde justement très bien avec l'inclusion des chiropraticiens dans les services de référencement publics.



Actuellement, lorsqu'un usager navigue sur les plateformes de services de référencement publics pour des conditions neuromusculosquelettiques, il est invité à communiquer avec son médecin de famille ou un professionnel en clinique externe. Toutefois, pour les mêmes services de référencement, mais en santé mentale, une recommandation plus large lui est présentée, incluant notamment une recommandation de consultation en clinique privée. Il serait souhaitable d'appliquer ce qui fonctionne en santé mentale en santé physique.

Dans un esprit de complémentarité des professions et d'élargissement des pratiques, l'inclusion des chiropraticiens dans les services de référencement publics favoriserait une prise en charge plus efficace pour les personnes souffrant de problèmes neuromusculosquelettiques. Également, l'inclusion des services chiropratiques dans ce référencement permettrait non seulement une amélioration considérable de l'accessibilité des soins, mais contribuerait également à désengorger notre système de santé publique, diminuer le dédoublement des consultations et réduire la paperasse administrative.

Dans ce contexte, mes questions au ministre de la Santé :

- Le gouvernement reconnaît-il l'apport potentiel des chiropraticiens dans le réseau santé du Québec?
- Le gouvernement du Québec a-t-il l'intention d'inclure les chiropraticiens dans ses services de référencement publics, tels que le Guichet d'accès à la première ligne ainsi que la ligne Info-Santé 811?

Partie 6  
**PRÉAVIS**

**I. PRÉAVIS DÉJÀ PARUS**

**Projets de loi du gouvernement**

- a) 21 mai 2024  
Loi instituant le Musée national de l’histoire du Québec – *ministre de la Culture et des Communications*
- b) 21 mai 2024  
Loi limitant le droit d’éviction des locateurs et renforçant la protection des locataires âgés – *ministre responsable de l’Habitation*

**Projets de loi publics au nom des députés**

- c) 12 septembre 2023  
Loi visant à rendre accessibles les documents issus de l’enquête menée par le commissaire-enquêteur Bernard Grenier au sujet des activités illégales d’Option Canada à l’occasion du référendum de 1995 – *député de Camille-Laurin*
- d) 8 mai 2024  
Loi visant à accroître la présence du drapeau du Québec – *député de Matane-Matapédia*
- e) 21 mai 2024  
Loi visant à étendre aux usagers hébergés dans une résidence à assistance continue l’application du Règlement concernant les modalités d’utilisation de mécanismes de surveillance par un usager hébergé dans une installation maintenue par un établissement qui exploite un centre d’hébergement et de soins de longue durée – *députée de D’Arcy-McGee*

**Projets de loi d’intérêt privé**

**II. NOUVEAUX PRÉAVIS**